

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre,

le dix-sept décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, Mathieu HEMON et RAJAT Sonia.

POUVOIR(S) : M. SAUTEREAU Olivier par M. HEMON Mathieu

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le CDG42
- Adhésion au plan de formation mutualisé
- Avenant convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42
- Adoption d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal
- Convention de contrôles de conception et de réalisation des installations d'Assainissement Non Collectif.
- Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025
- Programme voirie communale 2025 : Demande de subvention au Département de la Loire
- Demande de subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité
- Renouvellement des demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025.
- Demande de financement dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD) de l'étude d'aménagement et de programmation
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2025
- Dérégation au prorata temporis des amortissements des subventions versées du budget principal
- Budgets communaux : Décisions Modificatives
- Classement parcelle B 782 dans le domaine public de la Commune
- Acquisition du tènement immobilier appartenant à l'indivision ROLLAND, sis Rue Pasteur
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour : - Demande de subvention exceptionnelle du Club Sportif Germanois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION «PREVOYANCE» PROPOSEE PAR LE CDG42

- Adhère à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 42 et le groupement Relyens SPS / Intériale avec effet au 1er janvier 2025 ;
- Verse une participation financière de 20 € bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat proposé par le groupement Relyens SPS / Intériale dans le cadre de la convention de participation du CDG42 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service protection sociale complémentaire – risque prévoyance du CDG42 selon les modalités définies ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG42 et le groupement Relyens SPS / Intériale ;
- Approuve le paiement au CDG42 d'une contribution annuelle relative aux frais de mise en concurrence, de gestion, de suivi et d'accompagnement, basée sur une tarification définie à partir du nombre d'agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC au 31 décembre de l'année n-1

Tranche d'effectif de la collectivité (agents CNRACL et IRCANTEC)	Montant
De 1 à 9 agents	25€ par an
De 10 à 29 agents	50€ par an
De 30 à 99 agents	75€ par an
De 100 à 249 agents	100€ par an
De 250 à 399 agents	150€ par an
A partir de 400 agents	250 € par an

- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité.

ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2025-27 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE ST GERMAIN LAVAL

- Approuve le plan de formation mutualisé (PFM 2025/27) tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- Approuve le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation, de prise en charge des frais de déplacement et de la gestion des formations à titre personnel ainsi que le budget prévu pour leur financement.

AVENANT A LA CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG42

- Approuve l'avenant à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

- Adopte le règlement intérieur dont le texte est joint à la présente délibération.
- Communiquera ce règlement à tout agent employé dans la collectivité.

CONVENTION DE CONTROLES DE CONCEPTION ET DE REALISATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Approuve la convention de contrôles de conception et de réalisation des installations d'Assainissement Non Collectif avec la SAUR.
- Autorise M. le Maire à la signer.

DEROGATION AU PRORATA TEMPORIS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS VERSEES DU BUDGET PRINCIPAL

- Décide à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, amortissable en une année, en appliquant un amortissement unique d'un an au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- Autorise le Maire à poursuivre l'amortissement des subventions d'équipement versées au 1er janvier de l'année suivant le versement de la subvention.

BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°4

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°4 du Budget Principal 2024.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		144.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		144.00 €		
R 6419 : Remboursements rémunérations personnel				144.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				144.00 €
Total		144.00 €		144.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°		2 272.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2 272.00 €		
D 215731 : Matériel roulant		14 000.00 €		
D 2158 : Autres inst., matériel, outil, techniques		4 300.00 €		
D 21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire		5 000.00 €		
D 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers		5 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		28 300.00 €		
D 2313-202 : AMENAGEMENT ACCUEIL LOISIRS		69 428.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		69 428.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				30 000.00 €
R 1641-178 : TVX AMENAG MAISON DES ASSO CI				70 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				100 000.00 €
Total		100 000.00 €		100 000.00 €
Total Général		100 144.00 €		100 144.00 €

BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°4

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°1 du Budget Assainissement 2024.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2158 : Autres		3 280.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 280.00 €		
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	3 280.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 280.00 €			
Total	3 280.00 €	3 280.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CSG

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de cinq cents euros (500 €.) au Club Sportif Germanois 42260 ST GERMAIN LAVAL suite à l'organisation des «90 ans du Club».

SUBVENTION CMA POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES

- décide à la majorité avec 13 voix pour et 2 abstentions,
- de verser une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de 125 € par jeune en formation, soit pour 2 jeunes une aide de 250 €.
- de prélever la dépense au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget de la Commune.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Suite à la vente des trois cellules des ateliers de Pralong, le notaire invite à classer dans le domaine public de la Commune la parcelle B 782.

L'assemblée ne décide pas de classer la parcelle B 782 sis « Pralong » dans le Domaine Public de la Commune.

- Maintient les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers par la Commune en vigueur depuis le 1er janvier 2024 soit :

- Contrôle de Conception 127.00 € TTC
- Contrôle de Réalisation 146.00 € TTC
- Contrôle préalable à transaction 160.00 € TTC

DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

- fixe à 0.084 €/m³ (0,28 €HT /m³ X 0.3 coefficient de modulation forfaitaire), la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement applicable à compter du 1er janvier 2025.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2025

- Donne son accord sur les travaux de voirie programme 2025.
- Sollicite l'aide du Département de la Loire au titre de la voirie communale 2025.
- Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2025 de la Commune en fonction du montant de la subvention allouée.

AMENAGEMENT DE LOCAUX DESTINES A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES FARFADETS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Décide de solliciter auprès du Département de la Loire une subvention au titre de de l'enveloppe se solidarité 2025 pour à l'aménagement de locaux pour un accueil de loisirs 12 place Jules Ferry 42260 – SAINT GERMAIN LAVAL, situés à proximité du Collège Papire Masson et du Groupe scolaire.
- Dit que la dépense est imputée sur le budget principal de la Commune

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION DETR 2024 SUR 2025 : DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE

- Approuve la demande de renouvellement sur 2025 de la subvention de l'année 2024 relative à la mise en œuvre d'un programme de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.
- Autorise M. le Maire à solliciter cette demande de renouvellement sur 2025 auprès de la préfecture de la Loire.
- Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2025 de la Commune en fonction du montant de la subvention allouée.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION DETR 2024 SUR 2025 : DEFENSE INCENDIE ZA PRALONG

- Approuve la demande de renouvellement sur 2025 de la subvention de l'année 2024 relative à la mise aux normes de la défense incendie d'un coût total de 18 572.10 € HT.
- Autorise M. le Maire à solliciter cette demande de renouvellement sur 2025 auprès de la préfecture de la Loire.
- Prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2025 de la Commune.

ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- Décide de solliciter dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain une subvention auprès du Département de la Loire pour obtenir un financement maximal pour permettre la réalisation de cette étude d'aménagement et de programmation.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour sa bonne réalisation.
- Prévoit d'imputer la dépense en section d'investissement du budget principal de la commune.

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025 :

Décide de reporter la demande en 2026, le dossier devant être complété.

**ACQUISITION PAR L'EPORA DU TENEMENT IMMOBILIER 1 ET 7 RUE PASTEUR
APPARTENANT AUX CONSORTS ROLLAND ET ENGAGEMENT DE RACHAT**

La Commune de SAINT GERMAIN LAVAL a signé avec la Communauté de Communes de Vals d'Aix et Isable et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) une convention de veille et de stratégie foncière sur le territoire communal en date du 15 novembre 2022, permettant à l'EPORA notamment d'acquérir un immeuble à la demande de la collectivité dans la mesure où cela répond à un projet.

Considérant que la commune dans le cadre de Petites Villes de Demain prévoit un aménagement de son entrée de ville dans ce secteur.

L'EPORA a conclu un accord avec les consorts ROLLAND, propriétaires d'un ténement immobilier, situé 1 et 7 Rue Pasteur, cadastré C 1882, avec une offre d'achat de 60 000 € (soixante mille euros : 30 000 € pour le commerce + 30 000 € pour le logement).

Etant précisé qu'un bail commercial est consenti pour une durée de 9 ans, résiliable le 01/08/2029 sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Conformément à la convention de veille et de stratégie foncière, l'EPORA sollicite l'accord de la Commune sur le montant de cette acquisition et son engagement de rachat.

L'assemblée demande une négociation du prix avec une proposition à 30 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **Courriel du Comité des Fêtes relatif au financement du feu d'artifice du 13 juillet** : des compléments d'information seront demandés au bureau du Comité des Fêtes.

- **Consultation** sur les projets d'enjeux du bassin Loire Bretagne du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

- **Remerciements** / funérailles de M. Julien KER

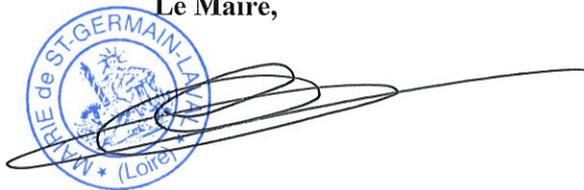
- **Distribution** des bulletins municipaux

- **Prochain CM** : mardi 21 janvier 2025 à 20h 00.

La séance est levée à : 23 h 45.

En début de séance ordinaire du mardi vingt et un janvier deux mille vingt-cinq à 20 heures, dont la publication et les convocations ont été faites le quatorze janvier deux mille vingt-cinq, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du dix-sept décembre deux mille vingt-quatre comportant les délibérations n° 74/24 à 89/24 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Germain-Laval, Loiret, is partially obscured by a large, dark ink signature.

Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,

Alexis COUBLE.

